

**1ère Conférence internationale
de suivi
de la convention cadre d'assistance en matière de protection civile
du 22 mai 2000**

« PROTECTION ET ASSISTANCE POUR TOUS »

**03 OCTOBRE 2002
Genève, Suisse**

Résolution finale

LA 1^{ère} CONFERENCE INTERNATIONALE DE SUIVI DE LA CONVENTION CADRE D'ASSISTANCE EN MATIERE DE PROTECTION CIVILE, ci-après la convention,

S'ETANT REUNIE le 03 octobre 2002 à Genève, conformément aux dispositions de l'article 9 de la convention,

AYANT ENTENDU les Etats signataires et les Etats parties à la convention,

AYANT ENTENDU les propositions de l'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC) en sa qualité de dépositaire de la convention,

RAPPELANT les dispositions de l'article 2 de la convention aux termes desquelles les Etats parties s'engagent à favoriser la coopération en matière de protection civile et à réduire les obstacles à l'assistance en cas de catastrophe,

ENCOURAGE les Etats à considérer favorablement le modèle d'accord bilatéral en matière de protection civile,

DEMANDE à l'OIPC de créer un Répertoire international des moyens d'assistance en matière de protection civile,

SOUTIENT la création par l'OIPC d'un fonds volontaire d'assistance et de secours destiné à recueillir les contributions des donateurs, en particulier des entités non gouvernementales désireuses de s'associer à la promotion de la convention,

INVITE tous les Etats intéressés par l'organisation d'un exercice international d'assistance et de secours destiné à rôder la mise en œuvre de la convention à se faire connaître auprès de l'OIPC,

RECOMMANDE à tous les Etats qui ne sont pas encore parties à la convention de considérer favorablement la ratification de celle-ci ou leur adhésion.